Image not found or type unknown

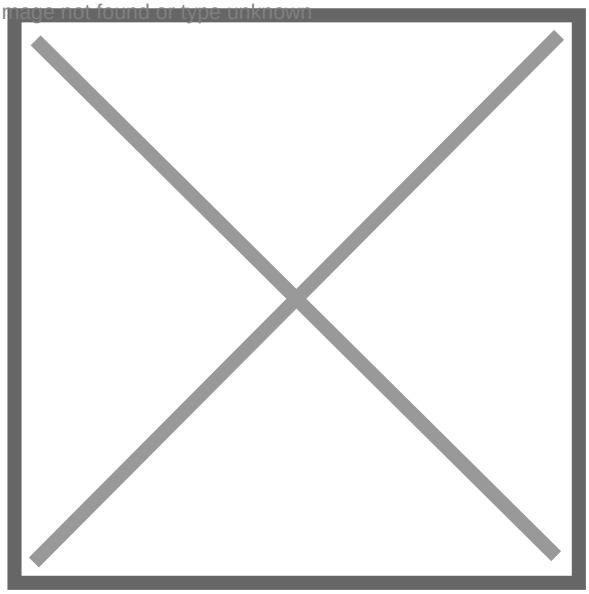

Pret d un vehicule ou pas de la part de dacia ?

Par **olano corinne**, le **25/06/2009** à **12:40**

Bonjour, j'ai acheté une logan mcv en octobre 2008, je roulais bien jusque là. Lors de la visite des 15000 km, j'ai signalé au garage que la 5ème craque quand on la passe. Donc, il faut la passer en 2 temps pour éviter ce désagrément. Suite à quoi, je suis allée chez Dacia où je l'ai déposée il y a 2 jours maintenant. Mon assurance me prête un véhicule pendant 5 jours pas plus. Par contre je viens d'apprendre que Dacia va garder la voiture 15 jours et ne veut pas me prêter une voiture durant ce laps de temps. Seulement, ils doivent changer la boite à vitesse qui est défectueuse. Voilà donc la question : suis-je en droit de leur demander qu'il me prête une voiture car c'est un vice caché et Dacia est-il obligé de m'en prêter une ?(puisque le problème vient d'eux). Je suis très isolée, je travaille et je ne peux pas rester 15 jours sans voiture, sinon, je ne peux pas faire de courses ni ramener des enfants que je garde(je suis assistante maternelle).Merci de bien vouloir me répondre. Cordialement. Mme Olano

Par **citoyenalpha**, le **25/06/2009** à **13:29**

Bonjour

vous avez acheté un véhicule sous garantie. Il s'avère qu'un problème technique prise en charge par la garantie immobilise le véhicule pendant 15 jours.

En l'occurence le problème technique (boîte de vitesse défectueuse) entre dans le cadre de la garantie légale. Dans ce sens tous les préjudices en résultant sont à la charge du vendeur.

Il convient par conséquent de mettre en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception ou pour plus de rapidité 2 lettres dont une remise en main propre contre signature assistance de 2 témoins nécessaire en cas de refus de signature) le vendeur de prendre en charge les frais résultant de l'immobilisation de votre véhicule.

Vous serez alors en mesure de saisir la juridiction de proximité pour voir condamner le vendeur à vous rembourser les frais de location d'un véhicule. Attention il convient de faire preuve de bonne foi (minimiser le prix de la location du véhicule, ne pas avoir d'autres moyen de locomotion à sa disposition ...)

Voyez aussi si votre contrat d'assurance dispose d'un contrat protection juridique.
Si tel était le cas vous pourriez l'utiliser afin qu'il s'occupe de faire les démarches juridiques nécessaire.
Contactez alors votre assurance.

Rappel il convient de s'adresser au vendeur professionnel du véhicule qui peut être différent du professionnel réparant votre véhicule.

Restant à votre disposition

Par **olano corinne**, le **29/06/2009** à **22:32**

Je vous remercie infiniment cher maitre car, une fois chez Renault, il m'a fallu montrer ma question et surtout votre réponse (que mon mari a imprimés) pour que le concessionnaire me prête un véhicule le temps des réparations (la voiture est immobilisée jusqu'au 8 juillet ! Car il me certifiait que chez Dacia, il n'y avait pas de prêt de véhicule. Tout de même que d'abus avérés quand on ne connait pas les lois ! Grâce à vous je peux me déplacer et travailler en paix, encore mille mercis.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés